

**Direction Générale des  
Services**

Service Cimetières

**Affaire suivie par :**

Aurélië BARON

Tel : 0327534369

Fax : 0327537660

aurelie.baron@ville-  
maubeuge.fr

Arnaud DECAGNY

Maire de Maubeuge

Vice-Président de la Région Hauts-de-France

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération

Maubeuge-Val de Sambre

## **DÉCISION N°1237/2026**

### **Attribution d'une concession familiale**

**Le 06/03/2026**

**sise au Cimetière du CENTRE**

**Référence :** 2026/D/1456

**Objet :**

Arrêté d'attribution

Nous Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la commune.

Vu la délibération n° 37 du 5 juillet 2020, modifiée par la délibération n° 02 du 25 mars 2025, relative à la délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du conseil municipal en vertu des termes des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2223-13 et suivants relatifs aux concessions funéraires.

Vu l'arrêté n° 2221/2010 du 13 décembre 2010 portant règlement des cimetières de la commune de Maubeuge.

Vu la délibération n° 117 en date du 13 novembre 2018 fixant les tarifs et la durée des concessions de la Ville de Maubeuge.

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire une liste exhaustive de compétences.

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment en son 8<sup>ème</sup> point, la compétence pour « prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ».

Considérant la demande présentée par Madame DHENIN née MATHIEU Michèle, en date du 03 mars 2026 demeurant 5 allée Louis XIII 59600 MAUBEUGE et tendant à acquérir une concession de terrain dans le cimetière du CENTRE à l'effet de fonder la sépulture particulière de :

-DHENIN Jean-Claude, Roland, Roger : 2026

-DHENIN née MATHIEU Michèle, Madeleine, Andrée : en vie

Et leur famille

Toute correspondance  
est à adresser à :

**Monsieur le Maire**  
Hôtel de Ville  
Place du Docteur Pierre-Forest  
BP 80269  
59607 Maubeuge Cedex  
Tél. 03 27 53 75 75  
Fax 03 27 53 75 00

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par la délégation de la compétence susvisée à délivrer un achat de concession funéraire pour un concessionnaire.

### Arrêtons

**Article premier :** Il est accordé dans le cimetière du CENTRE, au nom de Madame DHENIN née MATHIEU Michèle à l'effet de fonder la sépulture des personnes susvisées une concession de 30 ans, n° 407, Module H, case n°11, à compter du 03 mars 2026.

**Article 2 :** La concession ainsi accordée expirera le 03 mars 2056.

**Article 3 :** La concession est accordée moyennant la somme totale de HUIT CENT HUIT EUROS versée au Receveur Principal suivant quittance n° A 3921994 du 03 mars 2026.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée par papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

**Article 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffroy Saint Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera :

- Reliée dans le registre de la Ville
- Conservée dans le dossier du concessionnaire
- Notifiée au concessionnaire identifié à l'article premier
- Remise au Receveur Municipal
- Remise au Régisseur des Cimetières.

Pour le Maire  
L'Adjointe déléguée aux cimetières  
**Jeannine PAQUE**

